



CONSEIL MUNICIPAL
29 JUIN 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-191

L'an deux mille vingt-trois, le 29 juin à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 22 juin 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Charles PONS.

ETAIENT PRESENTS : M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, M. Georges PUIG, Mme Anais SABATINI, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAND, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Marie BACH, ayant donné pouvoir à Véronique DUCASSY, Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Jacques PALACIN, ayant donné pouvoir à Frédéric GUILLAUMON, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à André BONET, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Michèle RICCI, ayant donné pouvoir à Patricia FOURQUET, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Jean-Yves GATAULT, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Xavier BAUDRY, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : M. Louis ALIOT, Mme Charlotte CAILLIEZ.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====

Finances - Compte Administratif de la Ville de Perpignan (budget principal et budget annexe) - Exercice 2022

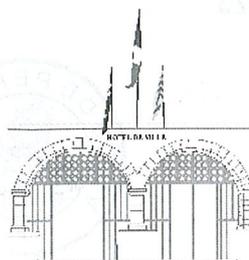
M. François DUSSAUBAT expose :

Mes chers collègues,

Nous soumettons aujourd'hui à votre approbation le compte administratif de la Ville de PERPIGNAN, budget principal et budget annexe, pour l'exercice 2022, qui peut se résumer ainsi :

I - BUDGET PRINCIPAL

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
RESULTATS REPORTES	3 078 016,98			27 384 861,11		24 306 844,13
RESULTATS AFFECTES		24 900 000,00				24 900 000,00
OPERATIONS DE L'EXERCICE	81 572 435,72	60 610 206,82	173 265 895,99	197 248 403,86	254 838 331,71	257 858 610,68
TOTAUX	84 650 452,70	85 510 206,82	173 265 895,99	224 633 264,97	254 838 331,71	307 065 454,81



RESULTATS DE CLOTURE		859 754,12		51 367 368,98		52 227 123,10
RESTES A REALISER	52 942 482,72	33 655 994,93			52 942 482,72	33 655 994,93
TOTAUX CUMULES	52 942 482,72	34 515 749,05	0,00	51 367 368,98	52 942 482,72	85 883 118,03
RESULTATS DEFINITIFS	18 426 733,67			51 367 368,98		32 940 635,31

II - BUDGET ANNEXE

PNRQAD

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
RESULTATS REPORTEES	967 532,79		133 661,99		1 101 194,78	
RESULTATS AFFECTES						
OPERATIONS DE L'EXERCICE	384 232,53	62 582,60	87 593,29	354 960,30	471 825,82	417 542,90
TOTAUX	1 351 765,32	62 582,60	221 255,28	354 960,30	1 573 020,60	417 542,90
RESULTATS DE CLOTURE	1 289 182,72			133 705,02	1 155 477,70	
RESTES A REALISER	505 000,00	48 000,00			505 000,00	48 000,00
TOTAUX CUMULES	1 794 182,72	48 000,00	0,00	133 705,02	1 660 477,70	48 000,00
RESULTATS DEFINITIFS	1 746 182,72			133 705,02	1 612 477,70	

En conséquence, nous vous proposons d'approuver le compte administratif du Maire pour l'exercice 2022, concernant le budget principal et le budget annexe.

Une délibération spécifique précisera l'affectation de ces résultats.

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver le compte administratif 2022,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à la majorité :

40 POUR

13 CONTRE(S) : M. Jean-Marc PUJOL, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Joëlle ANGLADE, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES, Mme Catherine PUJOL.

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20230629-172904-DE-1-1

Accusé reçu le : 05 JUL. 2023

Affiché le : 05 JUL. 2023

Mme Marie BACH, Pour le Maire l'Adjoint Délégué



Compte administratif 2022

Note brève et synthétique de présentation



Projet - Campus Mailly - Bibliothèque de Droit



Projet - Place Rigaud

●●● COMPTE ADMINISTRATIF 2022

SOMMAIRE

I – INTRODUCTION

II - LES CHIFFRES CLES 2022

III - PRESENTATION GLOBALE

IV – LES INDICATEURS FINANCIERS FONDAMENTAUX

V - ANALYSE DETAILLEE (METHODE ANAFI)

VI – ANALYSE DETAILLEE PAR CHAPITRE

➤ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- ◆ LES DEPENSES
- ◆ LES RECETTES

➤ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- ◆ LES DEPENSES
- ◆ LES RECETTES

VII - CONCLUSION

I – INTRODUCTION

Après 2 exercices budgétaires impactés par les confinements et les restrictions sanitaires liés au Covid, l'année 2022 redevient une année « normale », notamment, pour les animations culturelles et sportives qui avaient été restreintes en 2021.

Par ailleurs, certains comptes évoluent sensiblement en 2022 avec les premiers effets de l'inflation et des coûts de l'énergie. Néanmoins, les recettes dynamiques permettent d'atténuer la baisse du résultat comptable et de l'autofinancement et les indicateurs de la gestion municipale demeurent satisfaisants comme nous allons le voir.

II - LES CHIFFRES CLES 2022

/// REALISATIONS DE L'EXERCICE

→ EN FONCTIONNEMENT

◆ 173,3 M€ EN DEPENSE

◆ 197,2 M€ EN RECETTE

→ EN INVESTISSEMENT

◆ 81,6 M€ EN DEPENSE

◆ 85,5 M€ EN RECETTE

/// DEPENSES D'EQUIPEMENT (convention de gestion Communauté urbaine et comptes de tiers compris) _____ 55,9 M€

/// AUTOFINANCEMENT BRUT _____ 31,7 M€

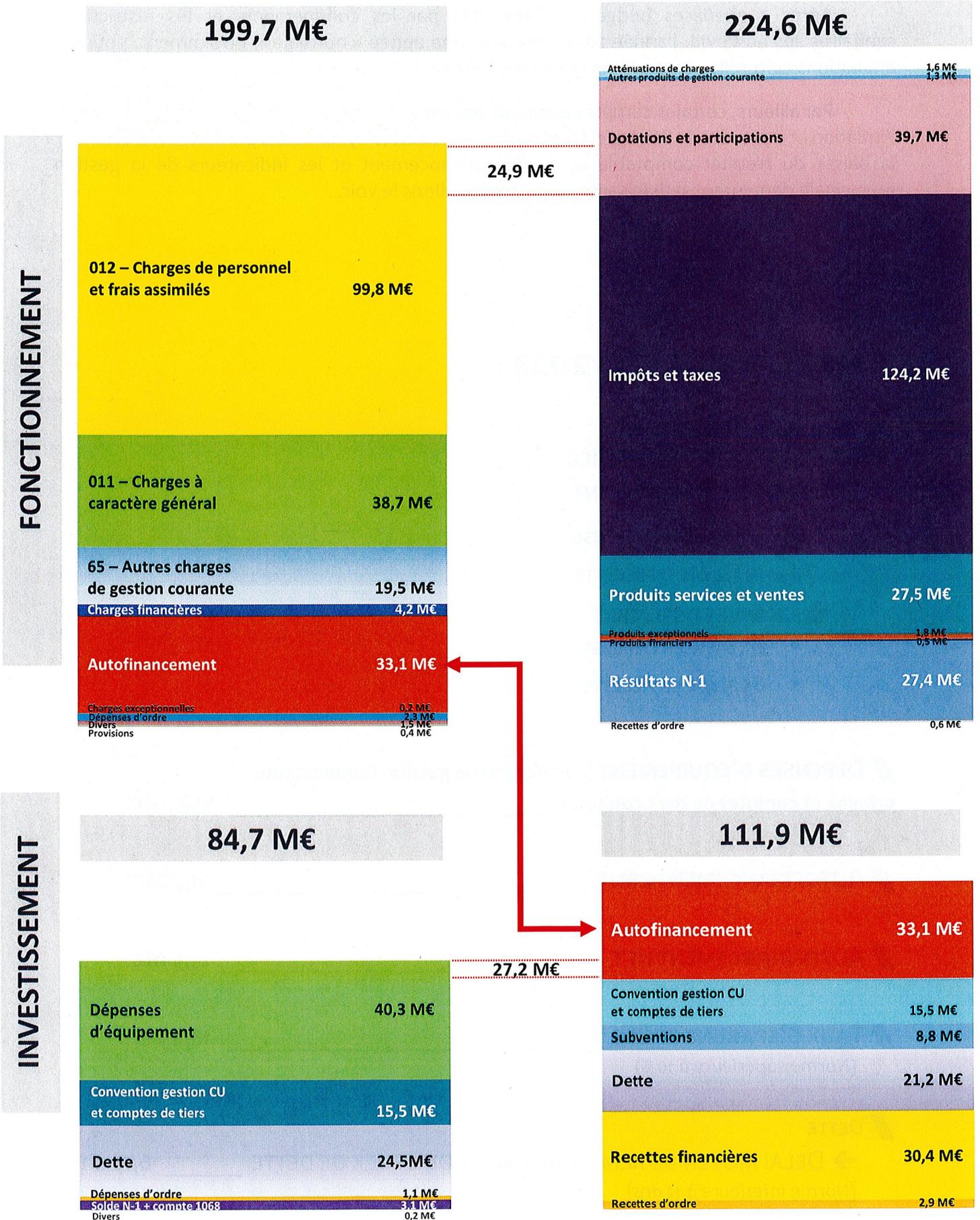
/// AUTOFINANCEMENT NET _____ 13,5 M€

/// TAUX D'EPARGNE BRUTE _____ 16,49 %
(Norme supérieure à 10 %)

/// DETTE

→ DELAI MOYEN DE REMBOURSEMENT DU STOCK DE DETTE _____ 6,17 ans
(Norme inférieure à 12 ans)

III – PRESENTATION GLOBALE



Globalement, le Compte Administratif 2022 du budget principal se présente ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS	171 389 000,00	171 389 000,00	207 730 000,00	207 730 000,00
Virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement(*)		26 430 000,00	26 430 000,00	
Total prévisions (hors virement)	171 389 000,00	144 959 000,00	181 300 000,00	207 730 000,00
Pour info, Résultat 2021 inclus dans les prévisions	3 078 016,98			** 27 384 861,11
Opérations de l'exercice : réalisations	81 572 435,72	85 510 206,82	173 265 895,99	197 248 403,86
Total réalisations (avec résultat 2021)	84 650 452,70	85 510 206,82	173 265 895,99	224 633 264,97
Solde de clôture avant affectation du résultat		859 754,12		51 367 368,98

(*) Ce virement ne sera réalisé qu'après le vote du Compte Administratif et l'affectation des résultats

(**) Après affectation des résultats

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Solde de clôture avant affectation du résultat N	859 754,12	51 367 368,98
Affectation du résultat N	26 430 000,00	-26 430 000,00
Solde de clôture après affectation du résultat N	27 289 754,12	24 937 368,98
Résultat repris au BP 2023	859 754,12	24 937 368,98

SECTION DE FONCTIONNEMENT

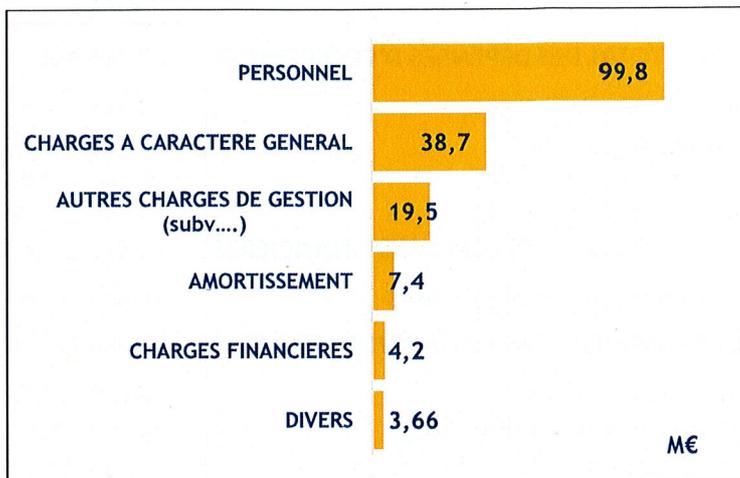
	2021	2022
Gestion des services		
DEPENSES		
011 Charges à caractère général	36 261 024,21	38 692 465,54
012 Charges de personnel et frais assimilés	95 572 892,73	99 827 766,20
014 Atténuations de produits	1 065 113,28	1 200 000,00
65 Autres charges de gestion courante	17 990 333,87	19 537 260,45
656 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	141 010,55	184 755,79
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	151 030 374,64	159 442 247,98
RECETTES		
013 Atténuations de charges	1 360 989,62	1 642 672,05
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	27 220 687,05	27 534 252,79
73 Impôts et taxes	120 064 118,06	124 160 826,43
74 Dotations et participations	40 028 817,10	39 680 600,32
75 Autres produits de gestion courante	1 097 830,35	1 259 152,68
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	189 772 442,18	194 277 504,27
EXCEDENT BRUT COURANT	38 742 067,54	34 835 256,29
Résultat financier		
66 Charges financières	4 400 525,85	4 229 879,87
68 Dotations provisions semi-budgétaires	104 697,00	400 000,00
76 Produits financiers	521 184,00	522 124,62
78 reprises provisions semi-budgétaires	96 316,90	106 019,61
RESULTAT FINANCIER	-3 887 721,95	-4 001 735,64
Résultat exceptionnel		
67 Charges exceptionnelles	688 821,17	211 952,25
77 Produits exceptionnels	312 800,23	1 760 571,53
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-376 020,94	1 548 619,28
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	156 224 418,66	164 284 080,10
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	190 702 743,31	196 666 220,03
RESULTAT DES OPERATIONS REELLES	34 478 324,65	32 382 139,93
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	7 607 406,87	8 981 815,89
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 299 819,58	582 183,83
TOTAL DEPENSES	163 831 825,53	173 265 895,99
TOTAL RECETTES	192 002 562,89	197 248 403,86
Résultat reporté N-1	24 061 661,73	27 384 861,11
TOTAL GENERAL RECETTES	216 064 224,62	224 633 264,97
Solde de clôture avant affectation du résultat	52 232 399,09	51 367 368,98
Solde de clôture après affectation du résultat	27 332 399,09	24 937 368,98

SECTION D'INVESTISSEMENT

	2021	2022
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	37 784 949,83	40 331 742,46
10 Dotations, fonds divers et réserves	4 919 577,33	555,03
13 Subventions d'investissement	68 777,27	2 078,17
16 Emprunts et dettes assimilées	18 389 047,80	24 451 243,83
27 Autres immobilisations financières	35 350,00	111 449,09
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	23 412 752,40	24 565 326,12
45 Total des opérations pour compte de tiers	16 889 215,67	15 544 373,01
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	78 086 917,90	80 441 441,59
13 Subventions d'investissement	8 979 109,46	8 810 432,45
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	14 500 000,00	21 187 500,00
23 Immobilisations en cours	19 085,53	
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	23 498 194,99	29 997 932,45
10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	4 027 058,08	5 460 555,20
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	30 850 000,00	24 900 000,00
138 Autres subventions d'investissement non transférables	13 280,90	
165 Dépôts et cautionnements reçus	860,00	53 169,97
27 Autres immobilisations financières	12 000,00	23 550,00
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	34 903 198,98	30 437 275,17
45 Total des opérations pour compte de tiers	16 889 215,67	15 544 373,01
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	75 290 609,64	75 979 580,63
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION		
Opérations patrimoniales dépenses	516 623,69	548 810,30
Opérations patrimoniales recettes	516 623,69	548 810,30
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION		
Dépenses	1 299 819,58	582 183,83
Recettes	7 607 406,87	8 981 815,89
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	79 903 361,17	81 572 435,72
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	83 414 640,20	85 510 206,82
Résultat reporté N-1 en dépenses	- 6 589 296,01	- 3 078 016,98
TOTAL DEPENSES AVEC RESULTAT REPORTE	86 492 657,18	84 650 452,70
Affectation du résultat de fonctionnement N		
SOLDE DE CLOTURE AVANT AFFECTATION DU RESULTAT	-3 078 016,98	859 754,12
Solde de clôture après affectation du résultat N	21 821 983,02	27 289 754,12

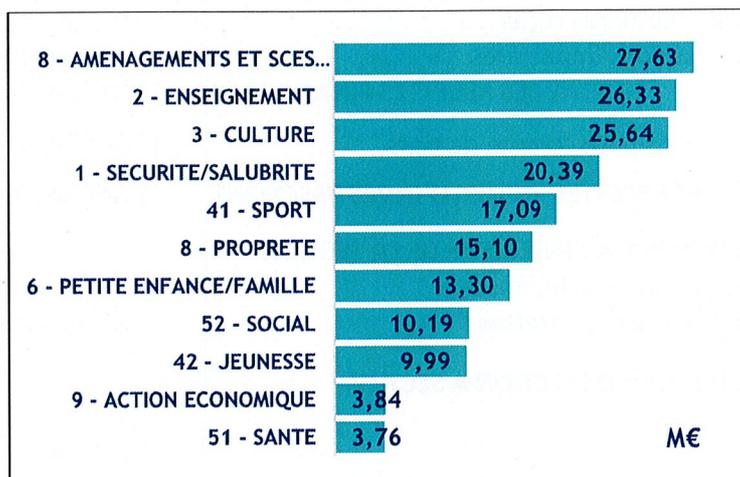
➤ **VENTILATION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = 173,26 M€**

◆ **PAR NATURE = 173,26 M€**



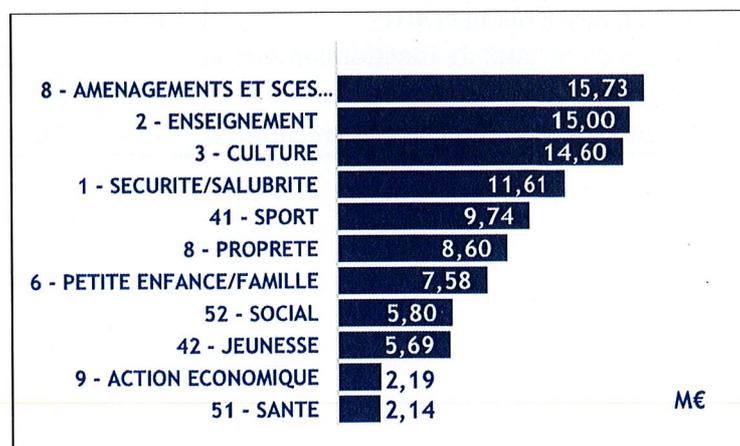
◆ **PAR POLITIQUE PUBLIQUE = 173,26 M€**

En reventilant les services généraux (60,6 M€) et les opérations non ventilables (13,9 M€)



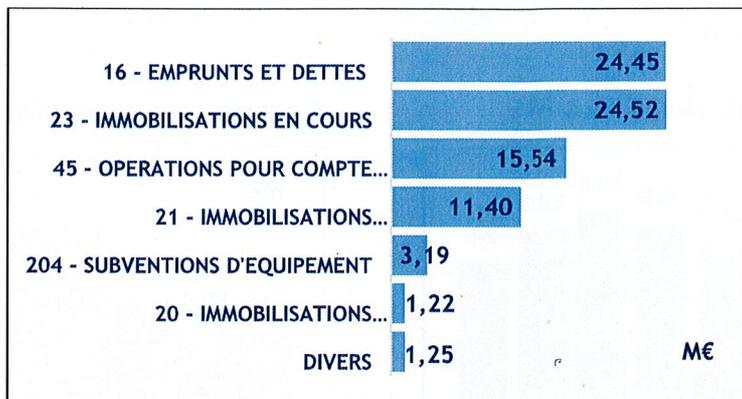
◆ **PAR POLITIQUE PUBLIQUE = 98,67 M€**

Sans ventiler les services généraux (60,6 M€) et les opérations non ventilables (13,9 M€)



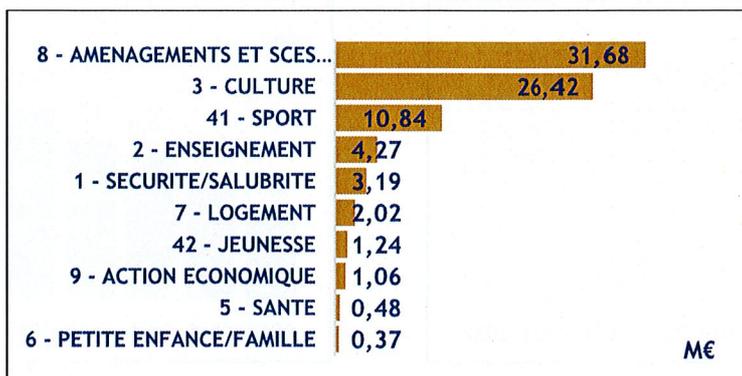
➔ **VENTILATION DEPENSES D'INVESTISSEMENT = 81,57 M€**

◆ **PAR NATURE = 81,57 M€** (hors reprise déficit N-1 de 3,07 M€)

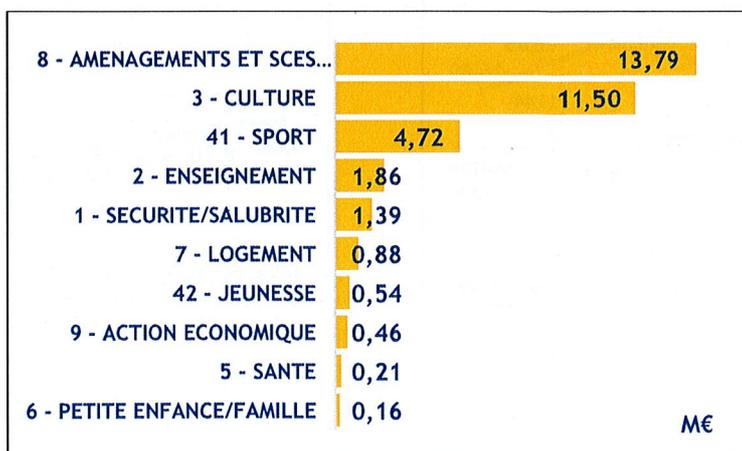


◆ **PAR POLITIQUE PUBLIQUE = 81,57 M€**

En reventilant les opérations non ventilables (41,26 M€) et les services généraux (4,8 M€)



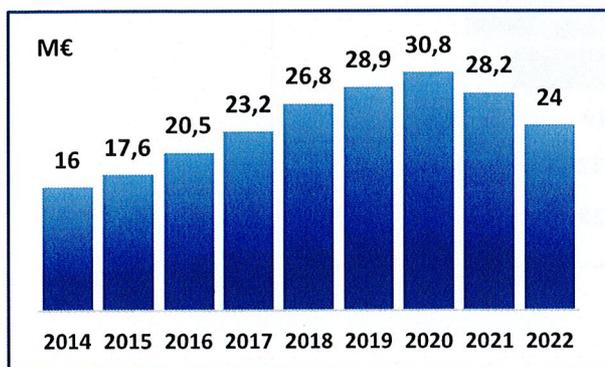
◆ **PAR POLITIQUE PUBLIQUE = 35,51 M€** (sans reventiler)



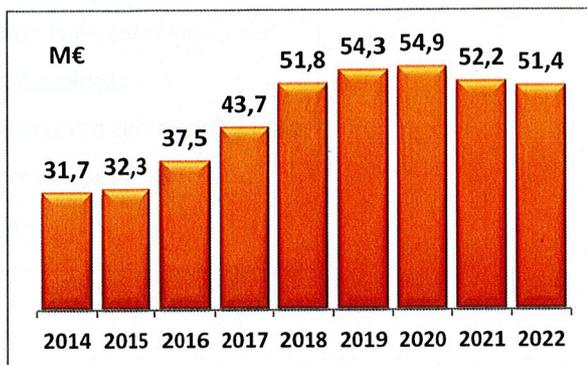
IV – LES INDICATEURS FINANCIERS FONDAMENTAUX

A partir de la méthode Anafi, utilisée par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et la Chambre régionale des comptes, les tendances observées sur la période 2014/2022 sont principalement :

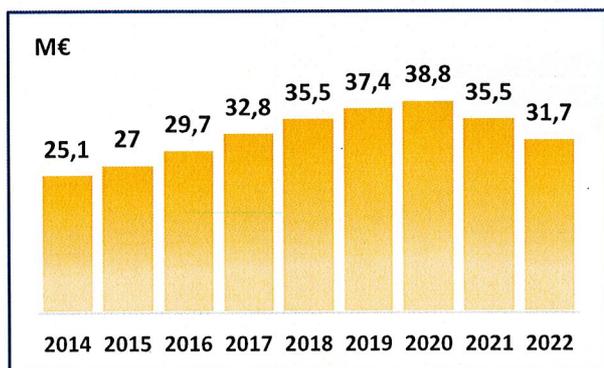
RESULTAT COMPTABLE = 24 M€



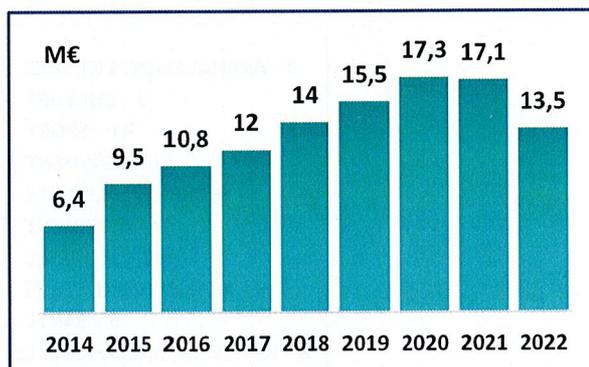
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT = 51,4 M€



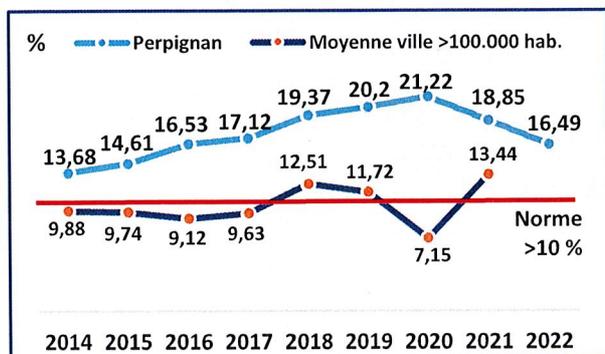
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE = 31,7 M€



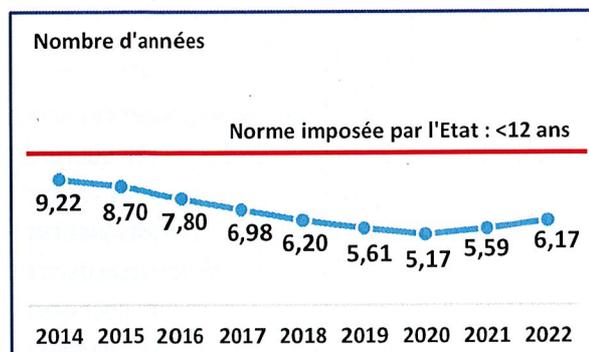
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE = 13,5 M€



TAUX D'ÉPARGNE BRUTE = 16,49 %
(norme >10 %)



DELAI MOYEN DE REMBOURSEMENT DU STOCK DE DETTE = 6,17 ANS
(norme 12 ans)



(Source : analyses DGFIP/Anafi)

V - ANALYSE DETAILLEE (METHODE ANAFI)

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total des produits de fonctionnement = A	184.395.790	186.610.364	183 905 249	189 664 623	185 907 360	189 576 460	194 405 732
dont : Produits de fonctionnement réels	180.522.410	182.588.651	183 640 963	186 026 790	183 672 715	189 159 576	192 733 526
dont : Impôts locaux	82.236.397	83.201.772	84 025 510	85 785 546	86 126 949	92 867 435	96 402 750
Fiscalité reversée par les GFP c7321	14.060.338	14.408.791	15 783 970	15 587 500	15 391 030	14 194 560	13 998 090
Autres impôts et taxes c732 (7321)+733 à 738 -739	13.618.206	13.586.577	127 097	11 451 431	12 093 379	13 002 123	13 759 986
Dotation globale de fonctionnement c741	28.301.869	27.785.031	28 679 562	29 308 306	29 640 466	29 984 780	30 494 089
Autres dotations et participations c74 (-c741)	14.689.072	15.279.305	14 346 724	13 373 715	13 432 725	10 044 037	9 186 511
Total des charges de fonctionnement = B	163.891.656	173.078.571	157 067 897	160 753 311	155 100 096	161 405 723	170 423 224
dont : Charges de fonctionnement réelles	150.828.011	149.798.808	148 189 203	148 640 892	144 893 036	153 693 619	161 041 408
dont : Charges de personnel (montant net) = tableau calcul drh	91.522.267	90.973.761	90 089 088	89 818 805	90 286 526	94 682 405	98 660 651
Achat et charges externes (montants nets)	33.131.391	32.319.554	32 579 633	33 467 187	30 472 604	34 923 698	37 186 553
Charges financières d66	6.644.644	6.250.207	5 932 310	5 474 706	4 896 896	4 400 526	4 229 880
Subventions versées d657	15.269.393	15.860.963	15 098 622	15 765 245	14 319 188	15 200 787	16 719 952
Contingents d655	1.381.661	1.435.004	1 501 338	1 430 668	1 359 605	1 366 122	1 378 301
Résultat comptable = A - B = R	20.504.134	23.184.673	26 837 352	28 911 312	30 807 264	28 170 737	23 982 508
Capacité d'autofinancement brute = CAF	29.694.399	32.789.843	35 451 761	37 385 898	38 779 680	35 465 627	31 692 118
INVESTISSEMENT	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total ressources d'investissement budgétaires=C = recettes nettes cdg - c45	58.115.068	71.912.222	54 662 489	60 203 690	62 834 326	66 525 425	69 965 834
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés c1068	15.400.000	16.964.000	18 650 000	26 427 000	30 227 000	30 850 000	24 900 000
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) c164	15.611.428	14.651.791	11 453 474	10 164 687	11 760 313	14 500 000	15 000 000
Autres dettes à moyen long terme c165+167+1687	0	1.600	1 070	260	-	860	53 170
Subventions reçues c13	6.310.524	8.919.615	6 279 357	4 589 489	6 037 814	8 992 390	8 810 432
FCTVA c10222	5.244.820	5.099.294	5 225 493	3 545 976	3 329 369	3 984 802	4 322 788
Autres fonds globalisés d'investissement c1022-10222	1.516.412	744.631	103 175	1 253 499	702 431	42 256	1 137 767
Amortissements c28	9.432.418	8.813.296	7 822 175	7 750 944	7 118 471	6 575 585	6 691 989
Total des emplois d'investissement budgétaires = D = dépenses nettes cdg -c45	58.264.072	84.680.774	50 778 799	54 289 588	52 941 769	63 014 146	66 028 063
dont : Dépenses d'équipement d20+21+23-c237+238	36.592.794	38.514.558	29 155 005	28 833 508	30 602 810	39 308 389	41 249 065
Remboursement de dettes bancaires et assimilées d164	18.865.511	20.795.968	21 419 347	21 891 725	21 507 998	18 389 048	18 227 699
Remboursements autres dettes à moyen long terme d165+167+168	33.238	33.054	33 844	0	0	0	36 045
Reprise s/amortissements et provisions d28	242.154	3.960	3 600	0	0	12 387	0
DETTE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours total de la dette au 31 décembre	231.645.483	235.019.852 ^(a)	225 050 915 ^(a)	214 521 832 ^(a)	204 774 148 ^(a)	201 790 510 ^(a)	198 579 936
dont encours des dettes bancaires et assimilées	231.542.644	234.948.468 ^(a)	225 012 305 ^(a)	214 482 962 ^(a)	204 735 277 ^(a)	201 750 779 ^(a)	198 523 080
Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte 441.21 (fonds de soutien)	231.542.644	228.738.770	219 837 557	209 825 689	200 595 479	198 128 455	195 418 231
Annuités des dettes bancaires et assimilées	25.445.369	26.958.837	27 304 071	27 352 731	26 381 844	22 775 004	22 434 801

COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	36.178.676	38.445.945	40 944 357	42 325 600	44 318 252	39 786 896	35 345 248
Résultat comptable = A - B = R	20.504.134	23.184.673	26 837 352	28 911 312	30 807 264	28 170 737	23 982 508
Produits de fonctionnement réels	180.522.410	182.588.651	183 640 963	186 026 788	183 672 715	189 159 576	192 733 526
Charges de fonctionnement réelles	150.828.011	149.798.808	148 189 203	148 640 892	144 893 036	153 693 619	161 041 408
Capacité d'autofinancement brute = CAF	29.694.399	32.789.843	35 451 761	37 385 898	38 779 680	35 465 627	31 692 118
Produits de cessions d'immobilisations	3.410.909	3.286.751	257 636	301 616	1 946 039	65 577	1 493 994
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées	10.828.888		14 032 413	15 494 173	17 271 682	17 076 909	13 464 419
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées	10.828.888	11.993.876	14 032 413	15 494 173	17 271 682	17 076 909	13 464 419
AUTRES RATIOS	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31/12 - CAF	7,8	7,17	6,35	5,74	5,28	5,69	6,26
Encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 441.21/CAF	7,8	6,98	6,20	5,61	5,17	5,59	6,17

(a) en tenant compte du fonds de soutien, le stock de dette est réduit de 6.209.698 €

(b) en tenant compte du fonds de soutien, le stock de dette est réduit de 5.174.748,28 €

(c) en tenant compte du fonds de soutien, le stock de dette est réduit de 4.657.273,45 €

(d) en tenant compte du fonds de soutien, le stock de dette est réduit de 4.139.798,62 €

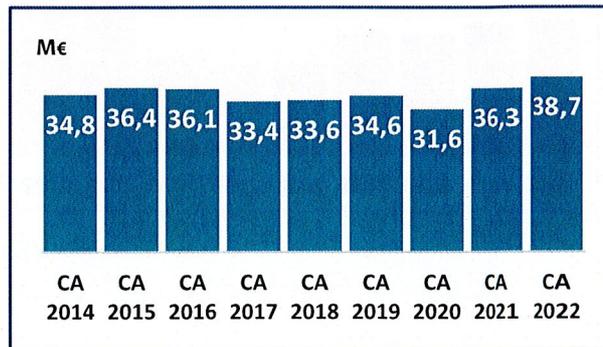
(e) en tenant compte du fonds de soutien, le stock de dette est réduit de 3.622.323,79 €

VI – ANALYSE DETAILLEE PAR CHAPITRE

➔ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

◆ LES DEPENSES

➤ Chap. 011 – charges à caractère général = 38,7 M€ (36,3 M€ en 2021)



(Sources : Comptes administratifs)

La progression de 2,4 M€ du Chap. 011 est essentiellement due à l'inflation et aux premiers effets de l'explosion des dépenses énergétiques. En 2022, on peut observer les hausses suivantes :

en K€	CA 2021	CA 2022	Ecart
60621-ELECTRICITE	3 799	4 203	404
60622 - CARBURANT	1 164	1 593	429
CHAUFFAGE	853	1 298	445

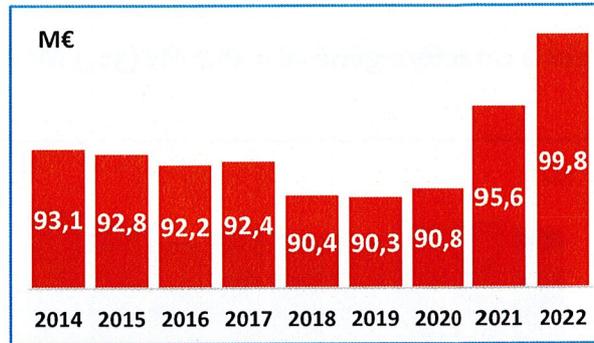
2022 redevient une année « normale ». Ainsi, les animations, l'évènementiel, et les manifestations culturelles et sportives n'ont pas été perturbés en 2022 par les conséquences du Covid.

Par ailleurs, de nouvelles structures de proximité ont été créées notamment à la police municipale (6 postes : place Rigaud, Palmarium, la Cigale, av. de Gaulle/gare, moulin à vent/bd. Foment de la sardane, av. Joffre), à la jeunesse (EAJ : moulin à vent, St Jacques, bd Clemenceau) et au social (maison de quartier Mailloles, réouverture maison de quartier Baléares, Espace Vie Sociale Gare/St Assisclé). Ces structures génèrent de nouvelles dépenses de fonctionnement, notamment au 011 (loyers, fluides, nettoyage, activités) et au 012.

➤ **Chapitre 012 – dépenses de personnel = 99,8 M€ (95,6 M€ en 2021)**

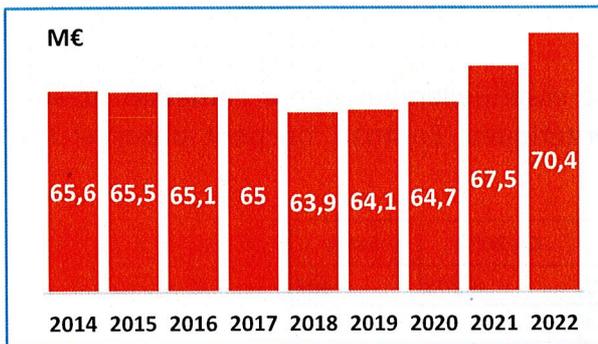
Charges de personnel : débits nets des comptes 621, 631, 633, 64 (y compris comptes à solde créditeur). Ce sont les rémunérations des personnels permanents ou temporaires, les charges sociales et les autres impôts et taxes y afférents, déduction faite des remboursements sur ce type de charges (méthode Anafi).

TOTAL BRUT = CHAPITRE 012

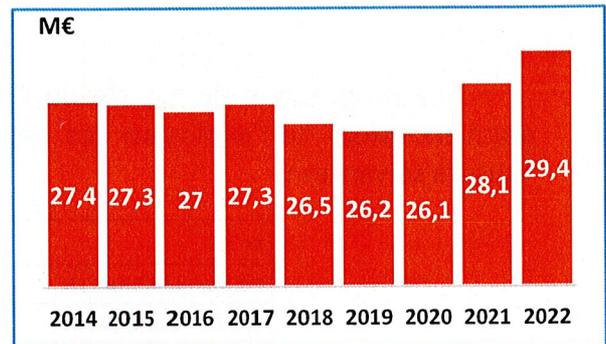


(Sources : Comptes administratifs)

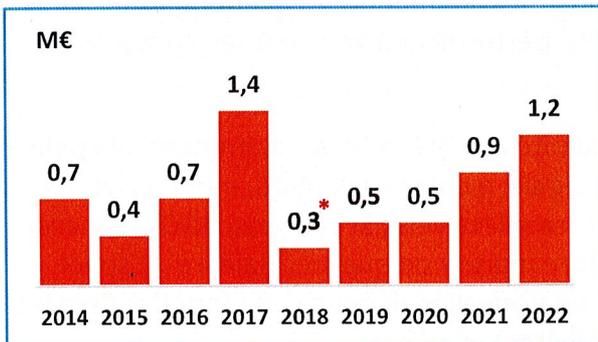
TOTAL REMUNERATIONS



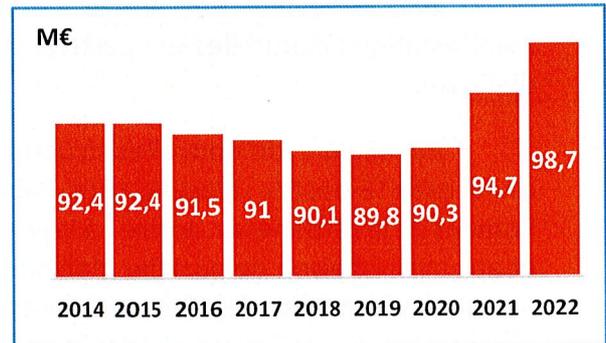
TOTAL CHARGES SOCIALES



TOTAL REMBOURSEMENTS SUR SALAIRE



MONTANTS NETS



(Source : DGFIP - Compte de gestion)

*changement de méthode : le remboursement des salaires, des 3 directions mutualisées avec PMM, est intégré à partir de 2018 dans l'Attribution de compensation (AC) pour un montant de 935 K€.

►► **En 2022, la masse salariale a évolué en fonction de décisions liées au statut ou imposées par le Gouvernement :**

- La revalorisation du point d'indice

Décidée par le Gouvernement, la revalorisation du point d'indice est une mesure destinée à compenser l'inflation.

En période de faible inflation, le point d'indice a été bloqué pendant 6 ans. La dernière revalorisation a été décidée en 2016 avec une première hausse au 1^{er} juillet de la même année (+0,6 %) et une seconde avec effet au 1^{er} février 2017 à hauteur de +0,6% également.

Lors du vote du BP 2022, le 24 mars 2022, aucune décision n'avait été prise par le Gouvernement concernant une revalorisation du point d'indice en 2022. La décision qui s'est imposée à l'ensemble des collectivités a été connue le 28 juin 2022 à l'occasion de la conférence salariale organisée avec les représentants des organisations syndicales et des employeurs publics. Ce qui a conduit l'ensemble des collectivités à voter des décisions modificatives pour faire face à cette augmentation imprévue !

Ainsi, le point d'indice a été revalorisé de 3,5 % au 01/07/2022. L'impact en année pleine est de 2,8 M€ (dont 1,4 M€ en 2022).

- Le salaire minimum des fonctionnaires

En 2022, l'indice minimum de traitement (IMT) des fonctionnaires a été revalorisé de 0,9 % au 1^{er} janvier, puis de 2,62 % au 1^{er} mai. Ainsi, l'IMT des fonctionnaires s'est établi à 352 (soit un salaire brut mensuel minimum de 1.650 €) à cette date. Le coût de ces mesures représente 611 k€ pour l'année 2022.

- Les reclassements d'agents

Régulièrement, des reclassements d'agents touchent les catégories A, B ou C. Le reclassement des agents de catégorie C est intervenu au 1^{er} janvier 2022. Il représente un coût total annuel de l'ordre de 753 k€. Cette mesure a eu pour effet de revaloriser les indices de rémunération de 902 agents.

- La revalorisation du SMIC

Le SMIC horaire est revalorisé en fonction de l'inflation. En 2022, la revalorisation du SMIC a entraîné une dépense nouvelle de l'ordre de 153 K€.

- Le Glissement vieillesse technicité (GVT)

Pour 2022, le GVT représente une dépense de 633 K€ (avancement de grade : 109 K€ ; avancement échelons : 482 K€ ; nomination concours : 42 K€).

L'ensemble des mesures imposées par le gouvernement et les statuts représentent une dépense nouvelle d'environ 3,6 M€ pour l'année 2022.

►► La masse salariale évolue également en fonction de décisions propres à la collectivité :

- Les tickets restaurants

En 2021, la Ville a adhéré au dispositif des titres-restaurant en faveur de son personnel. Cette mesure, permettant aux agents municipaux de bénéficier d'un réel gain de pouvoir d'achat, a entraîné une dépense de 1.400 K€ pour l'année 2022.

- Les décisions de recrutements

Depuis 2020, des secteurs prioritaires ont été dotés de moyens humains supplémentaires :

- Police municipale : de 160 policiers municipaux armés en 2020, Perpignan compte, en 2022, 192 policiers municipaux, positionnant Perpignan comme 1^{ère} ville en nombre de policiers municipaux par habitant.
- La Direction de la Cohésion Citoyenne et celle des Bibliothèques ont également vu leurs effectifs renforcés. Leur solde net s'est établi à +10 agents (+5 agents pour chacune d'elle).

►► La structure des effectifs de la ville

Au 31 décembre 2022, la Ville compte parmi ses effectifs permanents (hors assistantes maternelles et apprentis), 87,6 % d'agents statutaires (titulaires et stagiaires), 11,7 % d'agents contractuels de droit public et 0,6 % d'agent contractuel de droit privé (emplois aidés).

Parmi les agents occupant un emploi à temps complet, 5,25 % d'entre eux exercent des fonctions à temps partiel. La Ville compte également 2,4 % d'agents à temps non complet parmi ses effectifs statutaires. La durée du temps de travail effective annuelle s'établit à 1.607 heures pour un agent à temps complet:

►► La formation du personnel

Durant l'année 2022, les formations ont sensiblement augmenté, notamment les formations inter CNFPT. La Ville a comptabilisé 1 646 départs en formation pour 995 agents différents. Cela représente 3.134 journées de formation.

Concernant la formation dispensée en interne, 161 sessions ont été réalisées à destination de 784 agents différents (cela représente 1 203 départs) pour un total de 1 690 journées de formation. Les 16 formateurs internes ont assumé 119 sessions pour un total de 1.049,5 journées de formations.

Le Centre de Formation Interne reste un outil de mise en œuvre de la formation efficient (facilité de programmation/maitrise des coûts/satisfaction des agents) qui demande à continuer d'être développé. L'élévation du niveau de compétence des agents demeure une priorité pour la Ville.

➤ **Chap. 014 – atténuations de produits = 1,2 M€ (1,1 M€ en 2021)**

Ce poste correspond au reversement, en partie, des forfaits post stationnement au délégataire conformément au contrat, le solde étant versé à PMM.

➤ **Chap. 65 – autres charges de gestion courante = 19,5 M€ (18 M€ en 2021)**

Ce chapitre comprend les aides financières allouées aux établissements publics et associations, ainsi que les indemnités versées aux élus (956 K€) conformément aux décisions prises par le conseil municipal, et la participation aux écoles privées pour les enfants résidants à Perpignan (1.378 K€).

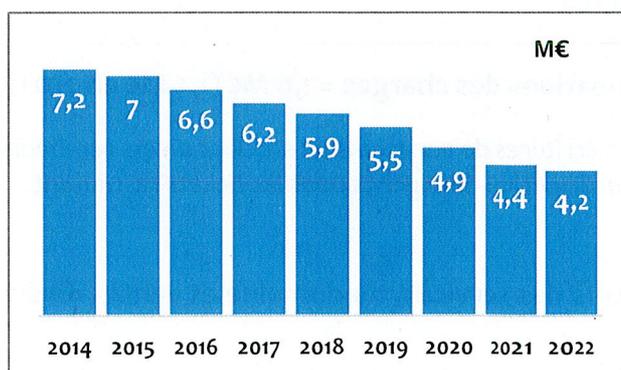
Les principaux montants 2022 sont :

Etablissements publics	Montants versés	Associations	Montants versés
EPCC Théâtre de l'Archipel	3.750 K€	Casa musicale	532 K€
CCAS	2.583 K€	COS	501 K€
Musée d'art H. Rigaud	1.500 K€	Institut Jean Vigo	248 K€
Espaces aquatiques	1.500 K€		
Caisse des écoles	1.080 K€		

➤ **Chap. 656 – frais de fonctionnement des groupes d'élus = 0,19 M€ (0,14 M€ en 2021)**

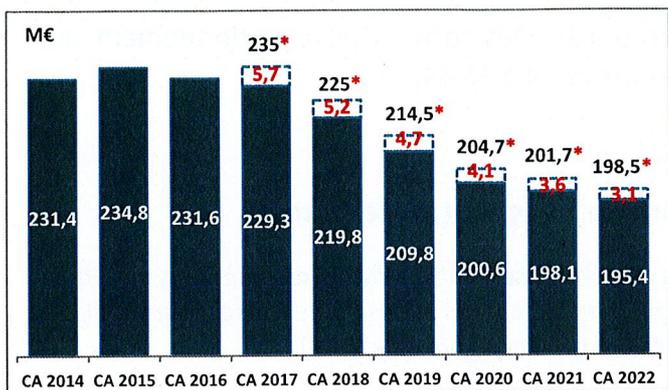
➤ **Chap. 66 – charges financières = 4,2 M€ (4,4 M€ en 2021)**

Les intérêts payés sur les emprunts diminuent en lien avec les baisses du stock de dette et des taux d'intérêt.



(Source : Comptes administratifs)

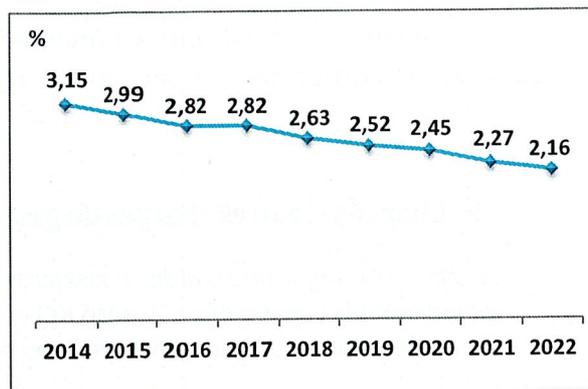
STOCK DE DETTE



*en tenant compte de l'aide du fonds de soutien

(Source : Comptes administratifs et prévisions)

EVOLUTION DU TAUX D'INTERET MOYEN



➤ Chap. 67 – charges exceptionnelles 0,2 M€ (0,7 M€ en 2021)

Ce chapitre a été utilisé pour enregistrer les aides exceptionnelles aux établissements publics suite au Covid. En 2022, il s'agit essentiellement de l'utilisation des indemnités consécutives à des sinistres (travaux), de condamnation de la ville et des réductions de titres sur exercices antérieurs.

➤ Chap. 68 – dotations provisions semi-budgétaires = 0,4 M€ (0,1 M€ en 2021)

Conformément à la délibération du conseil municipal.

◆ LES RECETTES

➤ Chap. 013 – atténuations des charges = 1,6 M€ (1,4 M€ en 2021)

Ce chapitre concerne les écritures de variations de stock et divers remboursements liés au personnel et à compter de 2021, la participation des agents pour les tickets restaurant.

➤ Chap. 70 – produits des services, du domaine et ventes diverses = 27,5 M€ (27,2 M€ en 2021)

Depuis 2016, ce chapitre comprend les recettes liées aux conventions de gestion avec PMM dont l'évolution est limitée à 1,2 %.

➤ Chap. 73 – impôts et taxes = 124 M€ (120 M€ en 2021)

Fiscalité directe

ÉVOLUTION DU PRODUIT FISCAL ET IMPACT DE LA REFORME FISCALE

	2018		2019		2020		2021		2022	
	Produits (€)	% des recettes	Produits (€)	% des recettes	Produits (€)	% des recettes	Produits (€)	% des recettes	Produits (€)	% des recettes
TFPB										
Rôle généraux	50 364 605		51 067 887		51 395 012		88 097 461		91 121 511	
Coefficient correcteur							⁽¹⁾ 759 008		785 635	
Sous total	50 364 605	60,14%	51 067 887	59,75%	51 395 012	59,82%	88 856 469	96,01%	91 907 146	95,74%
TFPNB										
Rôle généraux	580 120	0,69%	583 696	0,68%	575 930	0,67%	557 095	0,60%	577 974	0,60%
TH										
Rôle généraux	32 712 651	39,06%	33 649 520	39,37%	33 875 999	39,43%	⁽²⁾ 2 730 543	2,95%	3 083 416	3,21%
ROLES COMPLEMENTAIRES										
	83 705	0,10%	161 558	0,19%	69 608	0,08%	408 822	0,44%	425 173	0,44%
TOTAL	83 741 081		85 462 661		85 916 549		92 552 929		95 993 709	
Rappel revalorisation des bases décidées par l'Etat	1,2%		2,2%		1,2%		0,2%		3,4%	

(1) coefficient correcteur neutralisant à l'euro/l'euro la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

(2) taxe d'habitation sur les résidences secondaires

- Article 7318 – rôles supplémentaires de fiscalité directe

ÉVOLUTION DU PRODUIT FISCAL REELLEMENT ENCAISSE

	2018	2019	2020	2021	2022
ROLES SUPPLEMENTAIRES	284.429	322.885	210.400	314.506	409.041

- Article 74834 et 74835

	2018	2019	2020	2021	2022
TFPB - Allocations compensatrices	402.464	412.791	416.098	⁽¹⁾ 2.048.380	2.400.373
TH - Allocations compensatrices	5.779.235	6.053.585	6.291.315	⁽²⁾ 0	⁽²⁾ 0
TOTAL	6.181.699	6.466.376	6.707.413	2.048.380	2.400.373

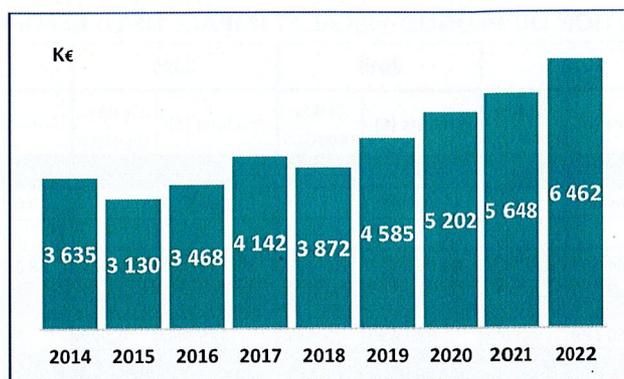
(1) Compensation de la baisse des impôts de production décidée par l'Etat dans la loi de finances 2021, avec une réduction de 50 % de la taxe sur le foncier bâti des établissements industriels. L'Etat verse une allocation compensatrice calculée sur les bases exonérées 2021 x taux 2020 de foncier bâti.

(2) La compensation TH versée par l'Etat (6,3 M€) disparaît en 2021 suite à la réforme de la TH.

	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL FISCALITE et COMPENSATIONS	90.207.209	92.251.922	92.834.362	94.915.815	98.803.123

Il faut rappeler que depuis le début de la mandature, les taux communaux n'ont pas évolué contrairement à d'autres villes qui ont augmenté leurs taux communaux.

- **Droits de mutation (6,5 M€)** : le volume des transactions immobilières est toujours important. Par ailleurs, une partie du très gros retard, enregistrée aux hypothèques, est rattrapée progressivement, ce qui conduit à une excellente année pour les recouvrements des droits de mutation.



(Source : Comptes administratifs)

- **Attribution de compensation (13,6 M€)** : retour de fiscalité, en fonction des transferts de compétences réalisés, prévu par les textes et conforme aux décisions des Commissions locales d'évaluation des charges transférées (CLECT) approuvées par le conseil municipal.
- **Dotation de solidarité communautaire (DSC) (422 K€)** : chaque année, PMM met en répartition 800 K€, entre ses communes membres, pour réduire les disparités de ressources et de charges entre communes. En fonction des critères définis par le Conseil communautaire, Perpignan bénéficie d'un peu plus de 50 % de l'enveloppe répartie.
- Droits de place = 0,92 M€
- Taxe consommation finale d'électricité = 2,59 M€
- Taxe locale sur la publicité extérieure = 1,67 M€
- **Autres taxes diverses** = 0,19 M€ (redevance Las Canals et taxe sur terrains devenus constructibles)
- Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) = 1,83 M€

➤ **Chap. 74 – dotations et participations = 39,7 M€ (40 M€ en 2021)**

DOTATIONS DE L'ÉTAT (péréquations verticales)

Libellé	Réel 2014	Réel 2015	Réel 2016	Réel 2017	Réel 2018	Réel 2019	Réel 2020	Réel 2021	Réel 2022
DGF	22 831	19 775	16 399	14 589	14 754	14 743	14 522	14 432	14 462
DSU	5 759	7 496	9 199	10 429	11 174	11 809	12 460	13 030	13 601
DNP	2 429	2 693	2 704	2 768	2 753	2 756	2 658	2 522	2 431
sous total	31 019	29 964	28 302	27 786	28 681	29 308	29 640	29 984	30 494
Compensation TP	532	351	298	93	0	0	0	0	0
Compensation TF	663	481	540	414	403	413	416	2 049 ⁽¹⁾	2 400 ⁽¹⁾
Totaux	32 214	30 796	29 140	28 293	29 084	29 721	30 056	32 033	32 894

(Source : Comptes administratifs)

(1) voir explication p. 16

La compensation sur la TF augmente considérablement suite à la décision de l'Etat (loi de finances 2021) de réduire de 50 % la taxe sur le foncier bâti des établissements industriels et compense cette perte de ressources aux collectivités.

La participation de la CAF pour les structures petite enfance, jeunesse et scolaire s'élève à 5 M€. La dotation globale de décentralisation (0,5 M€) et des participations de l'Etat (1,1 M€).

Ce compte regroupe également la TVA récupérée sur certaines dépenses de fonctionnement 102 K€).

➤ **Chap. 75 – autres produits de gestion courante = 1,3 M€ (1 M€ en 2021)**

Il s'agit des loyers encaissés sur nos immeubles.

➤ **Chap. 76 – produits financiers = 0,52 M€ (0,5 M€ 2021)**

Il s'agit d'une recette provenant du Fonds de soutien de l'Etat consécutive à la renégociation d'un emprunt.

➤ **Chap. 77 – produits exceptionnels = 1,8 M€ (0,3 M€ en 2021)**

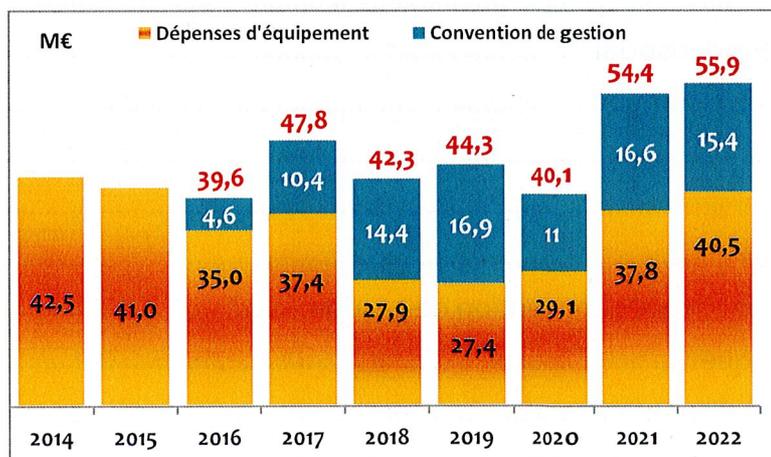
Conformément au plan comptable écriture en dépense, et recette en fonctionnement et en investissement pour le produit des ventes foncières.

➤ **Chap. 78 – reprise provision semi budgétaires = 0,1 M€ (idem en 2021)**

➤ **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

◆ **LES DEPENSES**

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT ET LES CONVENTIONS DE GESTION



(Source : Comptes administratifs)

Les principales opérations mandatées en 2022 sont :

▶▶ **Opérations structurantes 2022 (supérieures à 0,5 M€)**

- Campus Mailly T2 Rolland/Im. Delacroix/Bourse Travail5,2 M€
- Dames de France : acquisition bail emphytéotique/travaux.....3,9 M€
- Parc des sports : acquisition foncière + piste d'athlétisme.....2,55 M€
- Acquisition foncière Courriers Catalans2,0 M€
- Couvent Ste Claire – église/aile nord1,6 M€
- Casa Xanxo0,9 M€
- Maison pluridisciplinaire de santé0,66 M€
- Les Carmes/sol0,63 M€
- Stade Brutus - réhabilitation0,54 M€

▶▶ **Opérations de proximité 2022 (supérieures à 0,5 M€)**

- Requalification rue Jean Payra1,6 M€
- Aménagement avenue Albert Camus - NPNRU1,6 M€
- Programme économie éclairage public1,5 M€
- Requalification rue Cdt Soubielle1,1 M€
- Travaux petite voirie1 M€
- Travaux groupes scolaires0,7 M€
- Extension vidéo protection0,75 M€
- Piste cyclable av. Salanque/Velasquez0,65 M€
- Rue Paul Doumer et Massot0,6 M€

▶▶ **Par domaine, l'investissement se décompose comme suit :**

- Bâtiments8,4M€
- Culture7,4 M€
- Habitat/foncier/social5,7 M€
- Patrimoine historique3,7 M€
- Sport3 M€
- Environnement2,9 M€
- Logistique2,7 M€
- Voirie/espace public/convention de gestion17,6 M€
- Informatique1,9 M€
- Scolaire/petite enfance1,5 M€
- Divers1,1 M€

➤ **Perpignan toujours engagée en faveur de la transition énergétique et écologique**

- 2022 a été marquée par plusieurs événements exceptionnels (crise énergétique, canicules, incendies, sécheresse...) qui bousculent nos habitudes et nous poussent à avoir des pratiques et des modes de consommation plus sobres.
- Depuis de nombreuses années Perpignan est engagée en faveur de la transition écologique et énergétique, pour réduire nos consommations et adapter nos pratiques au changement climatique.
- Ces actions se sont encore renforcées avec le plan sobriété énergétique 2022-2026.
- En matière de label, Perpignan se distingue tout particulièrement puisqu'en 2022, notre Ville a obtenu le label éco jardin pour le parc Maillol, qui est le 6e parc labellisé et a reçu également le niveau 2 du label « Ville prudente » décerné par l'association Prévention Routière.
- Concernant les principales actions menées en 2022, en faveur de la transition énergétique et écologique, on citera notamment :

▶▶ **Sur le volet nature urbaine :**

- 2 nouveaux jardins ont été aménagés pour favoriser la nature en Ville et améliorer le cadre de vie : le jardin Terrus, dans le prolongement du square Jeantet-Violet et la première tranche du parc La Lunette de Canet, créé dans le cadre du NPNRU sur le quartier Champ de Mars.
- En 2022, 4 nouvelles micro forêts ont été créées sur Perpignan : 9 000 jeunes arbres ont été plantés selon la technique « Miyawaki » : au niveau de l'échangeur de l'avenue d'Espagne, sur l'échangeur St-Jacques, aux ronds-points de Copenhague et avenue de Prades.
- Le programme de désimperméabilisation des cours d'école a démarré sur le groupe scolaire Arrels. Pour mémoire, 6 cours d'écoles et 2 plateaux sportifs dans 3 groupes scolaires seront réaménagés sur le mandat.

▶▶ **Sur le volet mobilité active :**

- 2 nouveaux tronçons de la voie verte de la Basse ont été aménagés : avenue du Lycée entre l'avenue Dalbiez et le boulevard des Pyrénées et avenue de la Salanque, à l'arrière de l'hôpital.
- Le 10 novembre 2022, un Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques à l'échelle de la Ville a été adopté en conseil municipal.

▶▶ **Sur volet des énergies renouvelables et les bâtiments innovants :**

- Le bâtiment universitaire Côte Saint-Sauveur, livré à la rentrée universitaire de septembre 2022, a confirmé son label « Or » en phase de réalisation. A ce jour, Saint-Sauveur est seulement le 2^e bâtiment du Département à obtenir le niveau « Or », le plus exigeant, en phase réalisation !

- Une centrale photovoltaïque en autoconsommation a été installée en mars 2022 sur le bâtiment de la police municipale. L'électricité produite par les panneaux solaires est directement consommée dans le bâtiment pour faire fonctionner les installations de la police municipale (ordinateurs, caméras...).
- Un préau solaire a été installé à l'école Boussiron en novembre. Cette structure permet de créer une zone ombragée qui produit de l'énergie et en même temps protège les enfants en période de récréation, durant les journées de fortes chaleurs. L'installation d'une puissance de 21 kWc est en autoconsommation et devrait couvrir la moitié des consommations du bâtiment.

►► Sur le volet sobriété et exemplarité de la collectivité :

Le plan sobriété 2022-2026 présente les principales actions qui sont initiées ou en cours dans ce domaine, parmi lesquelles :

- Eclairage public : un programme de remplacement de 5 000 luminaires par des LED déployé sur 3 ans, complété par un abaissement de la puissance entre 23h00 et 6h00, permettront de réduire la consommation de 65 % en 2025.
- Chauffage : la température a été abaissée à 19°C dans les bâtiments culturels et administratifs et programmée à 16°C le week-end et le soir, seule la température dans les crèches et les écoles a été maintenue.
- Bâtiments : un budget de 500 000€/an en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments, a été fléché jusqu'à la fin du mandat et le déploiement confirmé de capteurs pour mieux gérer les consommations, maîtriser les températures des locaux et recevoir des alertes.
- Économies d'eau : installation systématique de gouttes à gouttes, réalisation de fosses d'arbres pour capter l'eau de pluie, télérelève des compteurs pour repérer les fuites...
- Flotte de véhicules : +25 % d'acquisition de véhicules propres sur 2021-2022, déploiement de vélos de service et réflexion engagée pour déployer un service d'autopartage en interne.

►► Sur le volet habitat :

- Dans le cadre du dispositif "Action Cœur de Ville", Perpignan a mis en place un dispositif de ravalement obligatoire des façades et devantures commerciales. Des subventions, pouvant aller de 20 % à 45 % des travaux, selon le secteur concerné, sont mises en place afin d'inciter les propriétaires à réaliser les travaux dans les délais. La première campagne lancée en 2022, concerne une centaine de façades situées dans le quartier Saint-Jean, choisi pour son attrait culturel, économique et touristique. Une équipe dédiée de techniciens accompagne les propriétaires et commerçants, et suit le chantier jusqu'à sa conformité et le versement de la subvention.

- Les aides à l'habitat privé

- La Ville a mis en place des aides renforcées sur le centre-ville élargi et sur 5 faubourgs. Ces aides financent la rénovation des logements et peuvent aller jusqu'à 50 % des travaux, en fonction des revenus des propriétaires ou du choix de conventionnement si le bien est loué. En 2022, 5 logements ont fait l'objet de travaux de rénovation énergétique, pour un montant de 132 123 €, subventionnés à hauteur de 62 177 € par l'Anah et 33 761 € par la Ville.
- Des aides existent aussi sur l'ensemble de la Ville : dans le cadre du programme d'intérêt général, la Communauté urbaine et la Ville accompagnent également les habitants dans leur projet de rénovation en mobilisant les aides de l'Anah et en apportant une aide complémentaire de 500 € chacune.
- En 2022 : 54 logements ont fait l'objet de travaux pour un montant de plus de 1 M€, subventionnés à hauteur de 496 900€ par l'Anah, 34 500 € par la Ville et 34 500€ par la Communauté Urbaine.

▶▶ Sur le volet pédagogique :

- La Ville de Perpignan, en partenariat avec l'Education nationale, a souhaité en 2022, renforcer l'offre en faveur de l'Education au développement durable (EDD) dans les écoles. Le budget a été augmenté et les services ont collaboré afin de mettre en place un appel à candidature spécifique. Au total, 50 classes et 13 accueils de loisirs péri ou extrascolaires ont bénéficié de ces actions pour l'année scolaire 2022-2023. Ce qui représente plus de 1 500 enfants sensibilisés.

▶▶ Enfin, en 2022, Perpignan a aussi organisé de nombreux événements en lien avec le développement durable pour sensibiliser le grand public :

- La Fête de la nature a attiré plus de 4 000 personnes au parc Sant Vicens. Avec son grand marché bio et de produits locaux, son marché aux fleurs et de nombreuses animations en lien avec la nature et l'environnement.
- Dans le cadre de l'événement « Roue libre », la Ville de Perpignan a souhaité mettre à l'honneur la mobilité active. Durant deux jours, les 4 et 5 juin, un « village vélos et trottinettes » a accueilli divers stands et animations sur les places Arago et Catalogne.
- La Ville a aussi renforcé sa participation à l'évènement mondial « World Clean Up Day » (en français, « journée mondiale du nettoyage »), en organisant, pour la première fois, le samedi 17 septembre, une grande opération de sensibilisation, au pied du Castillet regroupant les services Propreté et Développement durable de la Ville, les ambassadeurs du tri et de nombreuses associations qui ont organisé des animations sur le tri, le recyclage, l'économie circulaire et la préservation de notre environnement.

➤ **Chap. 10 – dotations, fonds divers et réserves = 0 M€ (4,9 M€ en 2021)**

En 2021, ce chapitre comprenait l'écriture liée au passage en M57 au 01/01/2023 qui nous imposait de solder le compte 1069 dans le compte de gestion du receveur. Celui-ci avait été créé en 1997 pour neutraliser l'impact du rattachement des charges qui s'imposait pour la première fois aux collectivités lors du passage en M14.

Le mécanisme de neutralisation mis en place en 1997 n'a pas été reconduit pour le passage en M57. De ce fait, il y avait un impact budgétaire de 4,9 M€ en écriture semi budgétaire dans le compte administratif 2021.

➤ **Chap. 16 – emprunts et dettes assimilées = 24,5 M€ (18,4 M€ en 2021)**

L'emprunt est la seule technique qui permet de répartir, sur la durée d'utilisation de l'équipement, le coût de l'investissement sur les utilisateurs présents et futurs.

Le recours maîtrisé à l'emprunt est nécessaire. L'investissement est donc financé, essentiellement d'une part par emprunts et d'autre part par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

En 2022, le capital remboursé est égal à 18,2 M€. Des emprunts sont également remboursés par anticipation à hauteur de 6,2 M€ avec une mobilisation d'emprunt nouveau en recette pour le même montant à des conditions plus attractives.

- La structure de la dette

Avec 97,70 % classés en catégorie 1A (sécurité maximale) et 2,30 % en catégorie B (très bonne sécurité) selon la charte de bonne conduite Gissler, Perpignan a une dette parfaitement sécurisée. La trajectoire rétrospective entre les nouveaux emprunts et les emprunts remboursés montre la diminution du stock de dette.

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
(1) Nouveaux emprunts	18 391	20 964	15 611	14 653	11 453	10 165	11 760	14 500	15 000
(2) Remboursement	18 767	17 555	18 899	20 829	21 452	21 892	21 507	18 388	18 228
(1-2) besoin de financement	-376	3 409	-3 288	-6 176	-9 999	-11 727	-9 747	-3 888	-3 228

Le délai moyen de remboursement du stock de dette, fixé à 12 ans dans la Loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, se situe à 6,17 ans au 31/12/2022. La dette se répartit en emprunts à taux fixe à hauteur de 65,27 %, en emprunts à taux variables à hauteur de 2,3 % et en emprunts indexés au Livret A à hauteur de 32,43 % (prêt CDC).

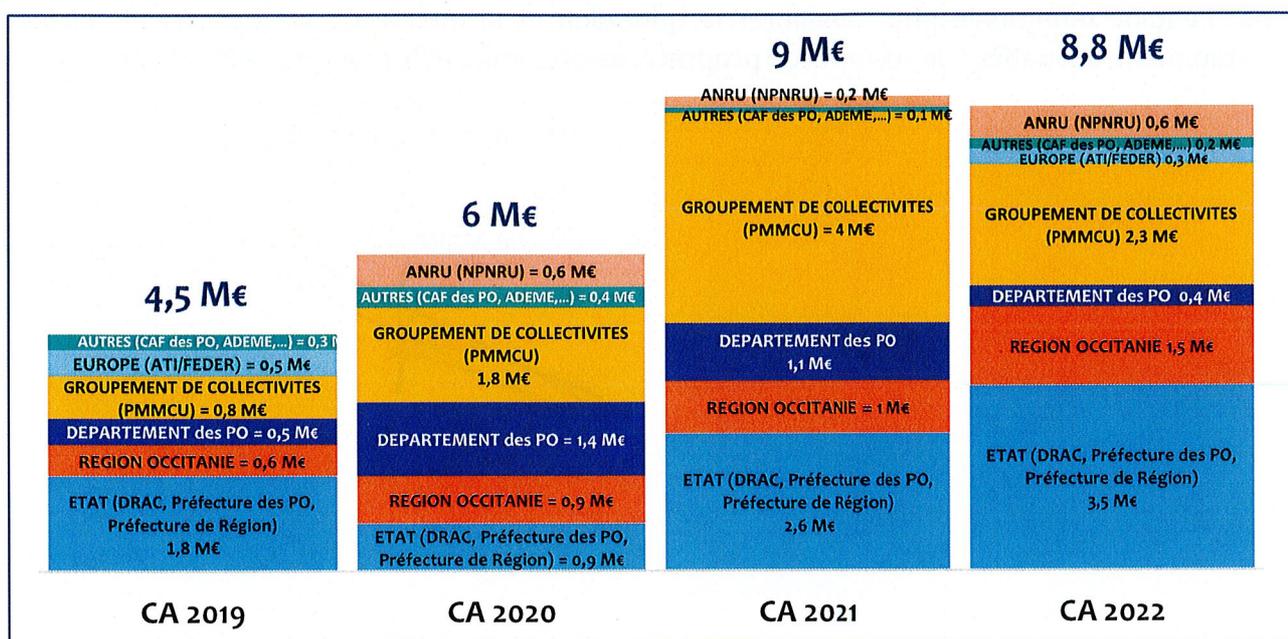
◆ **LES RECETTES**

➤ **Chap. 10 – dotations, fonds divers et réserves = 30,4 M€ (34,9 M€ en 2021)**

Ce chapitre regroupe le FCTVA (4,3 M€) encaissé sur les travaux réalisés en 2021, en fonction de la méthode définie, l'excédent de fonctionnement capitalisé (24,9 M€) et de la taxe d'aménagement (1,1 M€), recette liée à la voirie et désormais encaissée par PMM. Néanmoins, PMM reverse chaque année aux communes une partie de la dynamique de cette taxe.

➤ **Chap. 13 – subventions d'investissement = 8,8 M€ (9 M€ au CA 2021)**

Il s'agit ici des subventions titrées en lien avec l'avancement des chantiers.



(Source : Comptes administratifs)

➤ **Chap. 16 – Emprunts = 21,2 M€ (14,5 M€ en 2021)**

Il s'agit des nouveaux emprunts mobilisés (15 M€), moins élevés que le capital remboursé (18,2 M€), ce qui conduit à une diminution du stock de dette comme déjà analysé. En 2022, certains emprunts ont été renégociés (6,2 M€). Ce montant se retrouve à l'identique en recette et dépense.

➤ **Chap. 454 et 458 – Comptes de tiers et Convention de gestion avec PMM = 15,5 M€ (montant identique en Dépense et Recette).**

➤ **L'autre source de financement de la section d'investissement est l'autofinancement, issu de la section de fonctionnement. L'autofinancement financier s'élève à 31,7 M€ en 2022, d'après la méthode Anafi.**

VII – CONCLUSION

Après 2 années impactées par les conséquences du Covid, 2022 marque le retour à une année normale, notamment pour les animations culturelles et sportives.

2022 est également impactée par la progression de l'inflation et la crise énergétique avec des conséquences sur l'évolution de certains comptes. Néanmoins, les indicateurs clés de la gestion municipale demeurent satisfaisants.

Par ailleurs, 2022 est une année exceptionnelle pour les travaux réalisés sur le territoire de Perpignan avec 55,9 M€ de dépenses payées. Le record de l'année 2021 (54,4 M€) est dépassé.

Le compte administratif 2022 montre de façon claire la progression des moyens alloués par l'équipe municipale pour améliorer le quotidien et la qualité de vie des Perpignanais, notamment, en matière de sécurité, de propreté, de proximité et le rayonnement de Perpignan.

Le Maire



Louis ALIOT

NB :

Budgets annexes : les opérations constatées en 2022 sont retracées dans les synthèses qui figurent en fin de document.

Les résultats 2022, y compris l'affectation des résultats d'exploitation, ont déjà été repris par anticipation dans le Budget Primitif 2023.

I - BUDGET PRINCIPAL

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
RESULTATS REPORTEES	3 078 016,98			27 384 861,11		24 306 844,13
RESULTATS AFFECTES		24 900 000,00				24 900 000,00
OPERATIONS DE L'EXERCICE	81 572 435,72	60 610 206,82	173 265 895,99	197 248 403,86	254 838 331,71	257 858 610,68
TOTAUX	84 650 452,70	85 510 206,82	173 265 895,99	224 633 264,97	254 838 331,71	307 065 454,81
RESULTATS DE CLOTURE		859 754,12		51 367 368,98		52 227 123,10
RESTES A REALISER	52 942 482,72	33 655 994,93			52 942 482,72	33 655 994,93
TOTAUX CUMULES	52 942 482,72	34 515 749,05	0,00	51 367 368,98	52 942 482,72	85 883 118,03
RESULTATS DEFINITIFS	18 426 733,67			51 367 368,98		32 940 635,31

II - BUDGET ANNEXE : PNRQAD

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
RESULTATS REPORTEES	967 532,79		133 661,99		1 101 194,78	
RESULTATS AFFECTES						
OPERATIONS DE L'EXERCICE	384 232,53	62 582,60	87 593,29	354 960,30	471 825,82	417 542,90
TOTAUX	1 351 765,32	62 582,60	221 255,28	354 960,30	1 573 020,60	417 542,90
RESULTATS DE CLOTURE	1 289 182,72			133 705,02	1 155 477,70	
RESTES A REALISER	505 000,00	48 000,00			505 000,00	48 000,00
TOTAUX CUMULES	1 794 182,72	48 000,00	0,00	133 705,02	1 660 477,70	48 000,00
RESULTATS DEFINITIFS	1 746 182,72			133 705,02	1 612 477,70	



Édition : direction générale des Services et direction des Finances et du Budget
Visuel : Bourse du Travail © Architecte Gilles DADI, place Rigaud - © Ville de Perpignan
Réalisation couverture et impression : direction de la Communication - Studio de création & atelier Reprographie